



---

*Comité de vigilance du lieu  
d'enfouissement technique  
de  
Saint-Étienne-des-Grès*

---

## Procès-verbal du 29 juin 2016.

### Sont présents :

- ✓ Monsieur Daniel Pépin : Exploitant RGMRM
- ✓ Monsieur Jean-Yves Guimond : Représentant de Collecte Pro
- ✓ Monsieur Réal Pellerin : Représentant citoyen
- ✓ Madame Véronique Dugré : Représentant citoyen observateur
- ✓ Monsieur Claude Mc Mannus : Représentant de la MRC de Maskinongé
- ✓ Marc Bastien : Représentant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

### Sont absents :

- ✓ Membre représentant le groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement

### Invités de l'exploitant :

- ✓ Monsieur Simon Letendre, avocat de la RGMRM
- ✓ Madame Colette Schwartz, ressource externe engagée par la RGMRM

## 1 Ouverture de la réunion

### a. Mot de bienvenue de monsieur Pépin

- Monsieur Pépin souligne la volonté de l'exploitant quant au bon fonctionnement du comité et que c'est dans cet esprit que l'exploitant propose au comité des outils (ressources) qui peuvent être à la disposition du comité, soit une ressource légale et une ressource spécialisée en communication environnementale.

### b. Offre de service de maître Simon Letendre, avocat de la RGMRM

- Monsieur Letendre offre ses services juridiques au comité de vigilance.
- Monsieur Bastien précise que considérant que le comité de vigilance relève du MDDELCC, ce dernier mentionne que si ce comité a besoin d'un service juridique, il fera appel aux services du MDDELCC.
- L'ensemble des membres remercie monsieur Letendre pour son offre mais il ne sera pas retenu.

## 2 Élection du président permanent et du secrétaire temporaire

- a. Monsieur Pellerin propose monsieur Jean-Yves Guimond, à titre de président permanent.
- b. Monsieur Guimond accepte le poste de président.
- c. Adopté à l'unanimité.  
Monsieur Bastien propose ses services à titre de secrétaire temporaire.
- d. Adopté à l'unanimité.
- e. Monsieur McMannus se questionne sur le statut du citoyen observateur. Il considère dommage qu'une personne qui ait de l'intérêt sur ce comité ne puisse assister qu'à 2 séances. La majorité des membres partage ce point de vue.

**En conséquence, monsieur Marc Bastien a été mandaté d'inviter une personne ressource du MDDELCC, pour la prochaine rencontre, afin d'expliquer le rôle du comité de vigilance ainsi que les possibilités des membres.**

## 3 Modification et adoption de l'ordre du jour

- a. Monsieur Pellerin demande qu'à l'avenir, que l'ordre du jour des rencontres du comité de vigilance ait toujours les éléments suivants dans le varia :
  - ✓ Les avis de non-conformité
  - ✓ Les avis d'infraction
  - ✓ Les relevés d'arpentage

L'ensemble des membres sont en accord.

- b. L'ordre du jour modifié et adopté sera tel que précisé à l'annexe 3.

## 4 Suggestion de l'exploitant concernant la retenue des services de madame Colette Schwartz à titre de facilitatrice

- a. Madame Schwartz se présente et fait un sommaire de ses compétences à occuper la charge d'animatrice et/ou de secrétaire pour les rencontres du comité local.

Elle mentionne qu'elle joue ses rôles dans d'autres sites tel que Berthier, Ciment Gaspésie, Mont-Tremblant (et anciennement Cimenterie Lafarge).

Madame Schwartz quitte la rencontre.

- b. Monsieur Pellerin mentionne qu'il y aurait une autre possibilité d'entreprise : Transfert Environnement et société.
- c. suite à cette proposition de m Pellerin, le comité rencontre et lui fait part de sa position
- d. Les membres décident de former un **sous-comité qui aura pour tâche de rencontrer l'entreprise Transfert Environnement et société, et de choisir par la suite quelle entreprise qui agira à titre d'animateur et de secrétaire.**

Le sous-comité sera formé de monsieur Pépin, monsieur Guimond ainsi que de monsieur Bastien.

**Monsieur Pépin mentionne qu'il contactera cette dernière entreprise et planifiera une rencontre du sous-comité qui devrait se tenir entre le 15 août et le 17 août 2016.**

## 5 Visite du site

- La visite des membres se fait par le contremaître du site.
- Monsieur Pépin mentionne que le détecteur de radiologie n'a jamais été défectueux, que le problème était la balance.
- La cellule #5 est creusée
- La cellule 4 est complétée à 110m et est recouverte de sable.
- Des travaux sont en cours sur une partie de la cellule 3  
On note des buttes de déchets afin d'y implanter des capteurs.
- Des drapeaux ont été placés afin d'indiquer des zones limites sur la cellule 1
- Monsieur Pépin mentionne qu'il y a 2 projets pilotes pour le traitement du lixiviat : CNET du Collège de Shawinigan ainsi qu'une autre entreprise (problème du zinc).
- On note la présence de 2 canons d'anti-odeur, non en opération lors de la visite.
- Monsieur Pépin mentionne qu'ils ont cessé l'utilisation de CRD.
- Monsieur Réjean Grenier, contremaître, mentionne que la hauteur maximale atteinte de l'ancienne cellule (LES) exploitée par Waste

Management était de 111m mais qu'il y a eu affaissement avec le temps (d'où le 104 m approximativement).

- 6 Présentation du certificat d'autorisation assorti de conditions
- a. Monsieur Pépin fait la présentation d'un power point préparé par l'exploitant.
  - b. Monsieur Pépin mentionne que les puits forés seront complétés pour le 7 juillet.
  - c. Monsieur Pépin indique que jeudi le 7 juillet à 16hres, un comité de surveillance des odeurs formé de 3 personnes choisie par la firme « Hunt » et dirigée par le CRIC, fera une tournée de la municipalité.

**Il invite un membre du comité de vigilance à y participer.**

- d. Monsieur Pépin mentionne que si le CA permanent est autorisé, le besoin de la 5<sup>e</sup> cellule ne se ferait qu'environ dans 7 à 8 ans probablement.

7 Statuts et règlements

- a. Monsieur Pellerin informe le comité de vigilance de l'existence d'un document de statuts et règlements qui avait été élaboré et accepté le 12 mai 2015.

Les membres présents acceptent et adopte ce document en tant que ses statuts et règlements.

**Une copie de ce document devra être distribué à l'ensemble des membres.**

8 Varia

- a. Avis de non-conformité  
**Monsieur Pépin déposera ces avis sur le site extranet temporairement.**  
Il nous informe qu'il nous reviendra avec une proposition.
- b. Avis d'infraction  
**Monsieur Pépin déposera ces avis sur le site extranet temporairement.**  
Il nous informe qu'il nous reviendra avec une proposition.
- c. Relevé d'arpentage  
**Monsieur Pépin déposera ces avis sur le site extranet temporairement.**  
Il nous informe qu'il nous reviendra avec une proposition.
- d. Cartable de travail  
**Madame Gamache assemblera un nouveau cartable de travail pour**

**chaque membre.**

e. Salle de rencontre

La salle multimédia de la municipalité locale sera réservée pour la rencontre du 12 octobre 2016, à 19h00.

L'adresse suivra lors de l'avis de convocation.

f. Invitation à envoyer au MDDELCC

Monsieur Bastien fera cette invitation, précédemment mentionnée.

g. Rapport annuel de l'exploitant

Monsieur Pépin mentionne que le rapport annuel est présentement disponible sur le site extranet et qu'une présentation sera faite lors de la prochaine réunion du comité de vigilance.

M. Pépin nous informe que tous les documents sur le site extranet seront IMPRIMABLES, il fera donc le nécessaire.

9 Proposition de sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine rencontre

Minimalement, les éléments suivants devraient être présents lors de chaque rencontre :

- Les avis de non-conformité
- Les avis d'infraction
- Les relevés d'arpentage

10 Date de la seconde réunion du comité de vigilance

La salle multimédia de la municipalité locale sera réservée pour la rencontre du **12 octobre 2016, à 19h00.**

11 Date de la rencontre du sous-comité pour le choix de l'entreprise de service d'animation/secrétaire

La rencontre du sous-comité qui devrait se tenir entre le 15 août et le 17 août 2016.

12 Fin de la rencontre

21h30 : Proposée par monsieur McMannus et secondée par madame Dugré.